



REGLEMENT TOURNOI



A l'initiative de l'US Mer et sous couvert de la Fédération Française de Football, de la Ligue du Centre et du District du Loir-et-Cher, un tournoi réservé à la catégorie U14 est organisé les 26, 27, 28 et 29 mai 2023, au complexe sportif Bernard GUIMONT de Mer.

Tous les matchs de ce tournoi seront joués conformément aux lois du jeu édictées par l'International Football Association Board (IFAB - édition en vigueur), à moins que cela ne soit stipulé autrement dans le présent règlement.

Article 1 : Ce tournoi « européen mérois » est ouvert aux formations dont les joueurs sont nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2009, soit la catégorie des U14.

Article 2 : Chaque formation sera composée au maximum de seize (16) joueurs et de quatre (4) éducateurs.

Article 3 : Les formations pourront avoir plusieurs joueurs à l'essai à condition d'avoir l'accord des clubs cédants ainsi que leurs licences.

Article 4 : Avant le démarrage de la première rencontre de qualification, chaque formation remettra, auprès du responsable du tournoi, une feuille de match complétée avec les Nom, Prénom, numéros de licence de chaque joueur. Pour les joueurs à l'essai, merci de prévoir une pièce d'identité et éventuellement un accord du club. La commission se réserve le droit à tout moment de demander une vérification de la licence d'un joueur au cours de la manifestation.

Article 5 : Tous les matchs se disputent sur trois terrains engazonnés. Les rencontres sont dirigées par des arbitres officiels désignés par la ligue

Article 6 : Une commission du tournoi est responsable du déroulement sportif du tournoi et a la compétence de régler les litiges, les réclamations, les appels ainsi que les cas non prévus. Cette instance se compose des membres suivants :

Laurent BOISGARD
Romain SABRE
David GRESLE

Anthony BOURSEREAU
Frédéric ROCA
Patrick CHEVET

Article 7 : Les réclamations et les appels doivent être adressés à la commission du tournoi, qui prendra une décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant les décisions de l'arbitre sur le terrain.

Article 8 : Pour la phase de qualification, les vingt-quatre (24) équipes sont réparties en quatre (4) poules de six (6) équipes selon le tirage au sort officiel effectué le 14 décembre 2021.

POULE A
FC NANTES
FC METZ
KAA LA GANTOISE
OGC NICE
AJ AUXERRE
US MER

POULE B
OLUMPIQUE DE
MARSEILLE
FC SOCHAUX
REAL SOCIEDAD
TOULOUSE FC
ESTAC TROYES
ETOILE BLEUE ST CYR

POULE C
STADE RENNAIS FC
SCO ANGERS
ACADEMIE DU
MOHAMMED VI MAROC
FC LORIENT
GIR. DE BORDEAUX
SEL CENTRE VAL DE
LOIRE

POULE D
PARIS SG
STADE BRESTOIS 29
SEL. GADELOUPE
RC LENS
RC STRASBOURG
BLOIS FOOT 41



Un programme des rencontres (horaires & terrain) au format numérique sera remis à chaque club au moins la semaine avant le début de la manifestation.

De la 1^{ère} à la 8^{ème} place

A l'issue des rencontres de qualification, les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finales qui s'effectueront de manière orientée, à savoir :

- quart de finale n°1 : le premier de la poule A rencontre le second de la poule B ;
- quart de finale n°2 : le premier de la poule C rencontre le second de la poule D ;
- quart de finale n°3 : le premier de la poule B rencontre le second de la poule A ;
- quart de finale n°4 : le premier de la poule D rencontre le second de la poule C.

Les vainqueurs des quarts de finale se disputeront les demi-finales, de la manière suivante :

- vainqueur du quart de finale n°1 contre vainqueur du quart de finale n°2 ;
- vainqueur du quart de finale n°3 contre vainqueur du quart de finale n°4.

Les vainqueurs de ces rencontres se disputeront la grande finale (1^{ère} /2^{ème} place) et les vaincus la petite finale (3^{ème} /4^{ème} place).

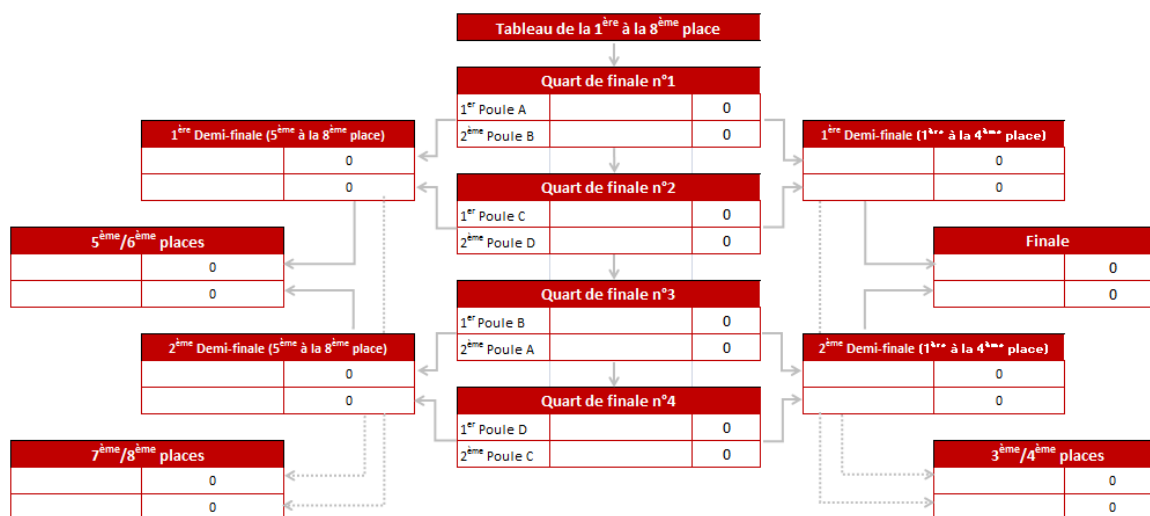
Toutes les rencontres précédentes se dérouleront en 2 fois vingt minutes avec mi-temps de 5 minutes.

Les quarts de finalistes éliminés se rencontreront à l'occasion de deux rencontres déterminées de la manière suivante (durée des rencontres : 1 fois trente minutes sans mi-temps) :

- éliminé du quart de finale n°1 contre éliminé du quart de finale n°2 ;
- éliminé du quart de finale n°3 contre éliminé du quart de finale n°4.

Les vainqueurs de ces deux matchs se disputeront les 5^{ème} et 6^{ème} places et les vaincus, les 7^{ème} et 8^{ème} places (durée de ces rencontres : 1 fois trente minutes sans mi-temps).

Tableau de synthèse de la phase finale





De la 9^{ème} à la 16^{ème} place (durée des rencontres : 1 fois trente minutes sans mi-temps)

A l'issue des rencontres de qualification, les troisièmes et quatrièmes de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finales de la phase consolante A, qui s'effectueront de manière orientée, à savoir :

- quart de finale n°5 : le troisième de la poule A rencontre le quatrième de la poule B ;
- quart de finale n°6 : le troisième de la poule C rencontre le quatrième de la poule D ;
- quart de finale n°7 : le troisième de la poule B rencontre le quatrième de la poule A ;
- quart de finale n°8 : le troisième de la poule D rencontre le quatrième de la poule C.

Les vainqueurs des quarts de finale se disputeront les demi-finales de la phase consolante A, de la manière suivante :

- vainqueur du quart de finale n°5 contre vainqueur du quart de finale n°6 ;
- vainqueur du quart de finale n°7 contre vainqueur du quart de finale n°8.

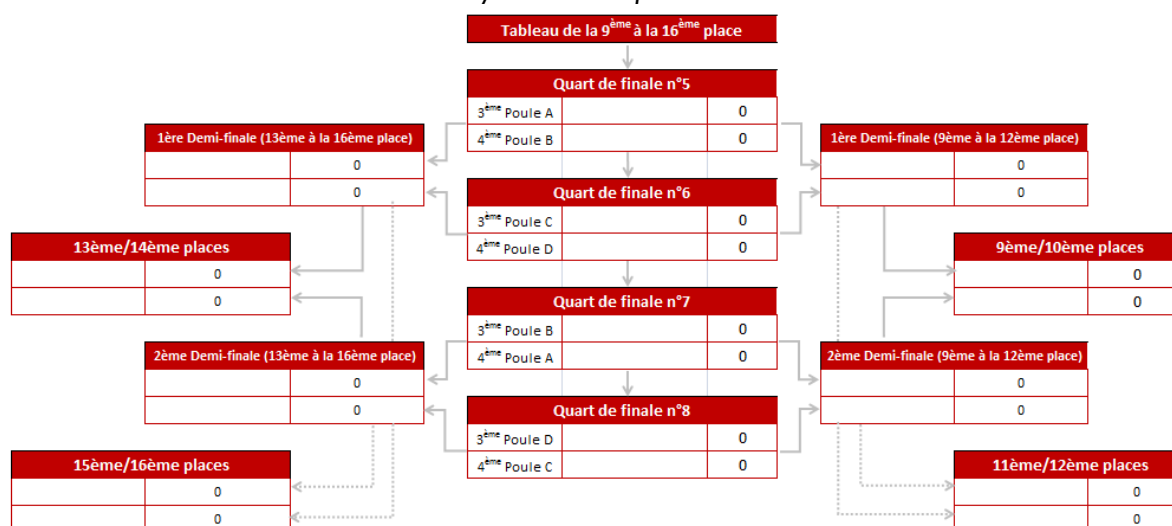
Les vainqueurs de ces 2 rencontres se disputeront les 9^{ème} et 10^{ème} places et les vaincus, les 11^{ème} et 12^{ème} places.

Les quarts de finalistes de la phase consolante A éliminés se rencontreront à l'occasion de deux rencontres déterminées de la manière suivante :

- éliminé du quart de finale n°5 contre éliminé du quart de finale n°6 ;
- éliminé du quart de finale n°7 contre éliminé du quart de finale n°8.

Les vainqueurs de ces deux matchs se disputeront les 13^{ème} et 14^{ème} places et les vaincus, les 15^{ème} et 16^{ème} places.

Tableau de synthèse de la phase consolante A



De la 17^{ème} à la 24^{ème} place (durée des rencontres : 1 fois trente minutes sans mi-temps)

A l'issue des rencontres de qualification, les cinquièmes et sixièmes de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finales de la phase consolante B, qui s'effectueront de manière orientée, à savoir :



- quart de finale n°9 : le cinquième de la poule A rencontre le sixième de la poule B ;
- quart de finale n°10 : le cinquième de la poule C rencontre le sixième de la poule D ;
- quart de finale n°11 : le cinquième de la poule B rencontre le sixième de la poule A ;
- quart de finale n°12 : le cinquième de la poule D rencontre le sixième de la poule C.

Les vainqueurs des quarts de finale se disputeront les demi-finales de la phase consolante B, de la manière suivante :

- vainqueur du quart de finale n°9 contre vainqueur du quart de finale n°10 ;
- vainqueur du quart de finale n°11 contre vainqueur du quart de finale n°12.

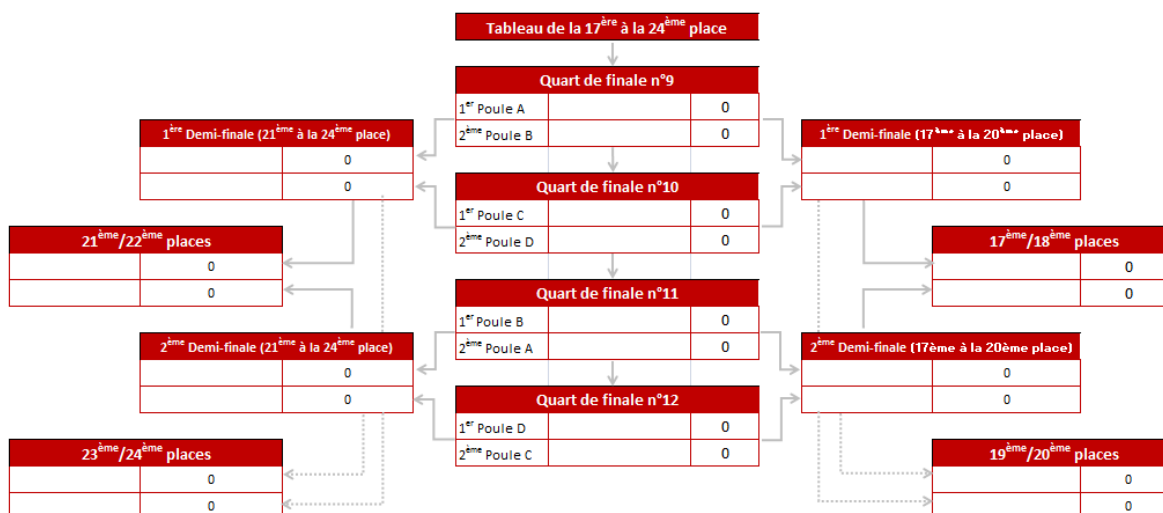
Les vainqueurs de ces 2 rencontres se disputeront les 17^{ème} et 18^{ème} places et les vaincus, les 19^{ème} et 20^{ème} places.

Les quarts de finalistes de la phase consolante B éliminés se rencontreront à l'occasion de deux rencontres déterminées de la manière suivante :

- éliminé du quart de finale n°9 contre éliminé du quart de finale n°10 ;
- éliminé du quart de finale n°11 contre éliminé du quart de finale n°12.

Les vainqueurs de ces deux matchs se disputeront les 21^{ème} et 22^{ème} places et les vaincus, les 23^{ème} et 24^{ème} places.

Tableau de synthèse de la phase consolante B



Article 9 : L'attribution des points (poules de qualification) sera faite de la façon suivante :

- victoire : 3 points ;
- match nul : 1 point ;
- défaite : 0 point.

Au terme des matchs de qualification, en cas d'égalité, il sera tenu compte dans l'ordre décroissant des éléments suivants :

- différence de buts particulière ;
- différence de buts générale ;



REGLEMENT TOURNOI



- meilleure attaque ;
- sanctions disciplinaires (cartons rouges puis jaunes) ;
- en cas d'égalité, il sera procédé à une séance de 5 tirs au but.

Article 10 : La durée des rencontres est fixée à une fois trente (30) minutes en poules de qualification. Pour les rencontres de classement, les durées sont détaillées dans les paragraphes de l'article 8.

Article 11 : En cas d'égalité lors des rencontres de classement (hors poules de qualification), il sera procédé à une séance de 5 tirs au but entre les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final.

Article 12 : Tout joueur recevant un carton jaune sera exclu temporairement 4 minutes de la rencontre sans qu'il ne puisse être remplacé. Une fois autorisé à rentrer, s'il reçoit un second avertissement lors de la même rencontre il en sera exclu définitivement et sera suspendu pour le match suivant.

Tout joueur recevant directement un carton rouge sera exclu définitivement de la rencontre sans qu'il ne puisse être remplacé. Ce joueur sera également suspendu pour le match suivant.

Article 13 : Tout joueur remplacé devient remplaçant. Le nombre de changement est illimité mais 1 seul remplacement sera accepté dans les 3 dernières minutes de la rencontre.

Article 14 : Chaque équipe participante est responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accidents, responsabilité civile des joueurs et accompagnateurs. L'US Mer décline toute responsabilité à cet égard. Toute dégradation faite aux différentes installations sera à la charge du club responsable.

Article 15 : Chaque équipe participante se doit de rester jusqu'à la remise des récompenses lors de laquelle elle se verra remettre des récompenses en fonction de son classement.

Article 16 : Les challenges Audie BOISGARD (vainqueur du tournoi) et Bernard GUIMONT (Fair-play) ne seront conservés par les équipes gagnantes que dans la mesure où elles les auront remportés 3 fois.

Article 17 : Tous les clubs et par conséquent les joueurs qui participent au tournoi autorisent la commission de l'Européen Mérois à disposer pleinement des clichés et vidéos réalisés au cours de l'épreuve. Ces clichés, vidéos, nom et prénom pourront être utilisés à des fins promotionnelles ou de communication en toute liberté.

Article 18 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le présent règlement en cas de besoin.

L'équipe organisatrice du tournoi